

LE ROLE DES PARTIS POLITIQUES DANS UNE TRANSITION DEMOCRATIQUE
Kinshasa, République Démocratique du Congo
du 26 au 28 juin 2001

TABLE DES MATIERES

I. Introduction	3
II. Contexte Politique	4
III. Déroulement de la Conférence	6
A. Objectifs et Procédures.....	6
B. Ouverture de la Conférence	6
C. Exposé des Débats	7
1) L’Ethique Politique et la Responsabilité des Partis Politiques	
2) Processus de Négotiation et Consensus	
3) Participation des Femmes et Autres Groupes Sous Représentés	
4) Processus Constitutionnels et Réformes Electorales	
5) Stratégies de Communication Politique	
D. Travaux en Ateliers et Adoption des Conclusions en Plénière	13
IV. Clôture de la Conférence	22
V. Post-scriptum.....	22
Appendices	

Les activités du NDI en République Démocratique du Congo sont financées par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID).

I. Introduction

Se basant sur le dynamisme apporté au processus de paix par l'émergence d'une nouvelle équipe dirigeante à Kinshasa en janvier 2001, et l'engagement pris par les belligérents à appliquer les dispositions de l'Accord de Lusaka, signés en août 1999, le *National Democratic Institute for International Affairs* (NDI) a estimé que les conditions étaient réunies pour mettre en oeuvre un programme d'assistance au processus de démocratisation en République Démocratique du Congo (RDC). Le rapport suivant décrit la conférence organisée à Kinshasa par le NDI du 26 au 28 juin 2001 sur **“Le Rôle des partis politiques dans une transition démocratique”** à l'attention des acteurs et personnalités politiques du pays, toutes tendances confondues.

Les partis politiques forment la pierre angulaire de la société démocratique et assument, plus que toute autre institution, une fonction représentative dans une démocratie. Le rôle d'un parti politique consiste à rassembler et à représenter les intérêts sociaux, servant ainsi de structure pour la participation politique. Les partis politiques servent également de lieux de formation pour les responsables politiques qui, tôt ou tard, assumeront un rôle au sein de la société gouvernante. En outre, ce sont les partis politiques qui participent aux élections dans le but de les remporter afin de gérer les institutions gouvernementales.

L'objectif de l'Institut consiste en particulier à renforcer la capacité des partis politiques congolais viables de tous bords à jouer un rôle positif et constructif pendant la transition et au-delà. Cette conférence s'inscrit dans la trajectoire de l'objectif spécifique et à court terme du programme du NDI en RDC, à savoir, renforcer la capacité des partis politiques à participer efficacement au dialogue inter-congolais, en augmentant les chances d'une transition qui soit aussi bien inclusive que crédible. Une centaine de représentants de vingt partis et coalitions politiques majeurs se sont retrouvés autour de la même table pour échanger des questions pratiques relatives au programme envisagé pour le dialogue inter-congolais y compris les processus constitutionnels et électoraux, les processus de négociation et les stratégies / techniques d'aboutissement au consensus, les stratégies de communication, la participation des femmes et autres groupes sous-représentés, les parlements de transition et l'éthique en politique.

La rencontre de Kinshasa a été une grande et fructueuse occasion pour les acteurs politiques congolais de discuter des différentes dimensions politiques qu'engendre une transition démocratique avec les quatre experts internationaux venus de divers pays et invités par le NDI. En effet, M. Mahamane Ousmane, ancien Président de la République du Niger et actuel Président de l'Assemblée nationale du Niger, M. Djibo Ka, ancien Ministre d'Etat du Sénégal, Mme. Henriette Diabaté, Secrétaire Général *du Rassemblement des Républicains* en Côte d'Ivoire, et M. Leon Wessels, Commissaire à la Commission Vérité et Réconciliation et ancien négociateur pour le Parti National de l'Afrique du Sud, ont servi de facilitateurs. Les débats ont également été enrichis par des experts congolais.

Le rapport suivant présente le contexte politique du programme, explique le but et le contenu du programme, établit la procédure et fournit les résultats de l'évaluation du séminaire.

II. Contexte Politique.

Depuis 1998, la RDC est ravagée par une guerre ayant entraîné un grand nombre de victimes parmi les populations¹. La désignation de Joseph Kabila comme président, en remplacement de son père Laurent Kabila assassiné le 16 janvier 2001, a conduit à de nouveaux efforts de rétablissement du processus de paix. L'Accord de Lusaka signé en 1999 par le gouvernement et les parties au conflit sert de cadre pour un cessez-le-feu sous surveillance de l'ONU, le désengagement, la démobilisation et la réintégration des différents groupes armés impliqués dans le conflit. Cet accord a également prévu la convocation d'un dialogue national entre les décideurs congolais pour parvenir à un consensus sur les conditions d'une transition ainsi que sur un gouvernement transitoire et un calendrier électoral. La situation politique actuelle et le désir renouvelé de paix parmi les Congolais constitue une occasion unique pour que les efforts de démocratisation portent leurs fruits.

Depuis mars 2001, la situation militaire et politique s'est améliorée au Congo. Le cessez-le-feu s'est maintenu et le désengagement des forces belligérantes de la ligne de confrontation a été respecté. En outre, la mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC) a déployé avec succès ses unités de garde et observateurs militaires dans des localités ayant été le théâtre de combat. Les parties au conflit travaillent avec la MONUC pour préparer des plans détaillés et des calendriers précis aussi bien pour le retrait de toutes les forces étrangères que pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés conformément aux accords de paix.

Le Président Joseph Kabila, pour sa part, a sorti le processus de paix de l'impasse en reconnaissant la nomination de M. Ketumile Masire en tant que facilitateur du dialogue inter-congolais alors que celui-ci avait été fortement contesté par l'ancien Président Laurent Kabila. Le 17 mai, le chef de l'Etat a également pris des mesures visant à libéraliser l'environnement politique en abrogeant le Décret 194 promulgué en 1998 et qui interdisait toute activité politique. Les chances de la tenue du dialogue inter-congolais se sont renforcées avec l'adoption de la Déclaration de Principes fondamentaux signée à Lusaka le 4 mai 2001, dans laquelle les parties concernées ont exprimé de nouveau leur soutien au l'Accord de Lusaka.

Malgré ces importantes avancées politiques, la démocratisation en RDC demeure confrontée à de nombreux défis à court et à long terme. A long terme, en plus de la nécessité d'avoir un gouvernement légitime issue d'élections démocratiques, il faudra aussi mettre en place des institutions efficaces, promouvoir l'Etat de droit, encourager la croissance économique et créer une armée nationale et professionnelle. A court terme, il faudra encourager le dialogue et rechercher le compromis politique et la réconciliation nationale. Les Congolais n'ont pas connu une expérience heureuse en matière de participation et de compromis politique, ainsi qu'en matière d'Etat de droit. Trois décennies de pouvoir militaire autoritaire et le passage de Laurent Kabila ont engendré des institutions révolues qui ont profondément radicalisé la classe politique. Le pluralisme politique est resté interdit au-delà de la Conférence Souveraine Nationale en 1990²

¹ Une étude récente publiée par le Comité de Secours International (ICR) estime qu'il y a eu plus de 2,5 millions de morts 'en excès' depuis le déclenchement des hostilités en août 1998.

² NDI a également accordé une subvention au Bureau d'Etudes, de Recherche et de Consulting International (BERCI), une compagnie congolaise de sondage, afin d'entreprendre une étude destinée à identifier les leçons tirées

et les partis politiques congolais demeurent aujourd'hui faibles, principalement influencés par la personnalité de leurs dirigeants, et, selon certains observateurs de plus en plus détachés de leur base. Une partie du texte de la récente loi portant sur l'organisation des partis politiques est considérée par la classe politique comme étant arbitraire et subjectif, posant ainsi un doute quant à l'engagement du nouveau gouvernement à libéraliser l'activité politique³.

Pendant que l'espoir pour la paix augmente au sein des populations en général, les acteurs politiques congolais ont besoin d'assistance technique et de soutien pour renforcer leur contribution au processus de démocratisation. Le NDI jouit d'une grande expérience en matière d'assistance aux démocrates à travers le monde, ce qui lui permet de contribuer positivement aux processus de démocratisation en dépit des transitions politiques difficiles des situations d'après-guerre.

de la Conférence Souveraine Nationale qui pourraient contribuer à la planification du dialogue national. Le rapport de BERCI a été largement distribué au Congo, notamment au gouvernement congolais, aux partis politiques, à la société civile, au bureau du facilitateur, à l'opposition armée, et aux organisations internationales engagées dans le processus de paix en RDC.

³ Bien que la décision du président J. Kabila de lever l'interdiction des activités des partis politiques ait été saluée par la communauté internationale, une lecture plus attentive de la nouvelle loi laisse transparaître d'importantes contradictions. Le NDI a entrepris une analyse de la nouvelle loi congolaise et a échangé des commentaires avec des experts congolais et internationaux concernant les modifications nécessaires qui devaient être réalisées. D'importantes préoccupations ont émergé lorsqu'il a été constaté que le contrôle de l'application de la loi relèverait de la responsabilité du Ministre de l'Intérieur que beaucoup considèrent comme étant une position hautement politique, donc n'offrant pas forcément des garanties de neutralité dans ses décisions en la matière. Par exemple, il est probable que le ministère de l'Intérieur soit membre d'un parti politique, ce qui crée immédiatement un conflit d'intérêts lors de la prise en considération des demandes d'inscription aussi bien des parties alliées que de ceux de l'opposition. La procédure aurait été plus transparente si l'inscription des partis politiques avait été placée sous la responsabilité d'un organe neutre tel que le *Service d'Inscription des partis Politiques* existant en République d'Irlande. En outre, une partie du texte de la loi est ambiguë et arbitraire. Par exemple, en référence à l'Article 3 (9) de la Loi, le terme "respect des valeurs nationales" est très élastique et pourrait être utilisé pour exclure des partis politiques sur une base politique subjective. La disposition de l'Article 11 faisant état "de certificats de bonne conduite, vie et bonnes moeurs et des extraits de casier judiciaire" ne devraient pas être exigés des fondateurs partis politiques. Cette clause pourrait également être utilisées pour exclure d'une manière arbitraire des partis politiques rivaux. De plus, il n'est pas nécessaire d'exiger un certain niveau d'éducation ou une profession légitime ou expérience politique comme conditions pour la création d'un parti politique.

III. Déroulement et Contenu de la Conférence.

A. Objectifs et procédures

En organisant cette conférence, NDI a espéré atteindre les objectifs suivants :

- Aider les partis politiques à s'organiser d'une manière efficace afin de prendre part d'une façon significative au dialogue inter-congolais,
- Promouvoir le dialogue, la négociation et la réalisation d'un consensus parmi les acteurs politiques importants en ce qui concerne les grandes questions anticipées dans le programme du dialogue inter-congolais.
- Aider les partis politiques à être plus attentifs aux besoins et priorités de l'électorat en repensant leur rôle au sein de la société congolaise.

Dans le but de rendre les discussions plus interactives, une série de présentations plénières et de sessions de groupes de travail a été utilisée. Cette approche a conduit à des discussions plus ouvertes et à un brainstorming chez les participants congolais qui se sont sentis à l'aise dans un environnement plus intime pour s'engager dans une discussion plus critique de certains des concepts évoqués par les facilitateurs internationaux. Un accent important a été mis sur les réactions des participants et à la fin de chaque journée, les participants ont adapté le programme à leurs priorités spécifiques. Ce processus a permis aux participants d'avoir un sentiment d'être les auteurs de la conférence entière.

B. Ouverture de la conférence

La conférence s'est ouverte par le discours de bienvenue du Dr Christopher Fomunyoh, Directeur Régional du NDI pour l'Afrique. Invité d'honneur, le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Mira Ndjoku, empêché par ses multiples charges, n'a pas pris part à la cérémonie d'ouverture pour une allocution de circonstance. Ainsi, le Dr Christopher Fomunyoh a au nom du NDI souhaité la bienvenue aux participants, dirigeants et représentants de partis politiques avant de les remercier d'être venus à cette rencontre.

Il a signalé que cette rencontre est l'aboutissement de consultations intensives que le staff du NDI a eu avec différents acteurs politiques -- toutes tendances confondues -- et au cours desquelles ceux-ci avaient émis le souhait de trouver un forum pour discuter des sujets qui leur sont chers. La pertinence de ces sujets permettrait donc aux acteurs politiques de mieux se concerter et de jouer au mieux le rôle qui incombe aux partis politiques dans toute société démocratique.

Le Dr Fomunyoh a tracé les limites du rôle du NDI qui consiste à accompagner les congolais dans le processus de démocratisation en mettant en place ce cadre de concertation et d'échange, en laissant aux acteurs politiques eux-mêmes le soin d'en tirer le maximum de profit en ce qui concerne les enseignements et les leçons à retenir des expériences des uns et des autres. Ce qui permettra à chacun de définir son rôle en ce moment crucial de recherche de la paix durable et de la démocratie en RDC.

Il a poursuivi son propos en indiquant que c'est pour cette raison que le NDI a rassemblé un certain nombre d'experts dont l'atout principal est le fait qu'ils sont des praticiens, des acteurs politiques qui ont joué et jouent encore un rôle de premier plan dans leurs pays respectifs, notamment en ce qui concerne la participation des partis et regroupements politiques dans le processus de démocratisation.

A cet effet, le Directeur Régional du NDI pour l'Afrique a présenté les experts internationaux suivant:

- Monsieur Mahamane Ousmane, ancien Président élu de la République et actuel Président de l'Assemblée nationale du Niger et Président d'un parti politique, la *Convention Démocratique et Sociale* (CDS);
- Monsieur Djibo Ka, député et ancien ministre sénégalais ayant occupé plusieurs portefeuilles ministériels, actuellement président de l'*Union pour le Renouveau Démocratique* (URD), un des partis d'opposition au Sénégal ;
- Monsieur Leon Wessels, ancien député du *Parti National* et ancien ministre en Afrique du Sud, plus connu en tant que principal négociateur du gouvernement sud africain (sous De Klerk) avec l'ANC à la fin du régime Apartheid ;
- Madame Henriette Diabaté, ancien ministre de Côte d'Ivoire et actuelle Secrétaire Générale du *Rassemblement des Républicains* (RDR), un des principaux partis de ce pays.

Le Dr. Fomunyoh a poursuivi son propos par une brève présentation du NDI: une organisation à but non-lucratif basée à Washington, DC (USA), avec pour mission de renforcer et promouvoir la démocratie à travers le monde. S'appuyant sur un réseau mondial d'experts bénévoles, le NDI offre une assistance technique aux acteurs politiques et aux leaders de la société civile en vue de promouvoir les principes, les usages et les institutions démocratiques.

Avant de souhaiter que les débats se déroulent dans la tolérance mutuelle, le Dr Fomunyoh a terminé son discours en remerciant le Gouvernement américain qui, à travers l'Agence Internationale de Développement (USAID), finance l'ensemble du programme du NDI en RDC.

C. Exposés et débats

1) L'Éthique Politique: le Rôle et la Responsabilité des Partis Politiques

Immédiatement après cette allocution de bienvenue du Directeur Régional du NDI pour l'Afrique, l'ancien Président nigérien, Monsieur Mahamane Ousmane a fait un exposé introductif sur "**l'éthique politique : le rôle et la responsabilité des partis politiques**". Il a commencé son exposé par se féliciter de l'occasion qui lui était ainsi offerte de se retrouver à cette conférence, de développer ce thème et de rencontrer des leaders politiques congolais pour des échanges d'expériences et nouer des relations, pour l'intérêt de leurs pays respectifs.

Abordant le thème de cet exposé, Monsieur Mahamane Ousmane a d'entrée de jeu souligné qu'il existe bien une éthique en politique. Cette éthique implique le rôle et la responsabilité des partis politiques envers les citoyens, l'Etat et la nation. Ainsi, le fait que les partis politiques à travers leurs animateurs proposent des idées, des projets de société à la population qui les acceptent, impose que les acteurs politiques demeurent constants dans leur

ligne de pensée. Ils ne doivent donc pas se départir de l'obligation de n'exercer ou de ne conquérir le pouvoir que des manières pacifiques et démocratiques.

Pour ce faire, leurs actions, leurs programmes respectifs doivent refléter et exprimer les aspirations profondes des citoyens, populations qui en attendent la concrétisation. Les leaders politiques ne doivent pas oublier la portée de tous les actes qu'ils posent en évitant d'induire les populations en erreur, en défendant des anti-valeurs, incompatibles avec la vie démocratique et l'intérêt général de la population.

A cet effet, les pratiques démocratiques requièrent que soient établies des règles du jeu, un cadre juridique unanime conçu et accepté par tous. Ces règles du jeu peuvent porter sur la création, l'organisation, le fonctionnement des partis politiques, les mécanismes internes de prise de décision, de discipline interne, les sources de financement, la dissolution, etc. Ces règles du jeu organisent ainsi la responsabilité des partis politiques vis à vis de l'Etat, de la nation ainsi que des citoyens. A l'égard de ces dernières, ce cadre juridique a pour but de canaliser les actions des partis politiques sans les étouffer ni les gêner au détriment des libertés politiques. Ce cadre définit et rappelle également le rôle des partis ou acteurs politiques, à savoir : informer, encadrer, former et éduquer la population à assumer son destin et à atteindre les objectifs de bien être, de développement qu'elle s'est fixés.

Cependant, pour terminer son exposé introductif, Monsieur Ousmane a fait remarquer qu'en Afrique, beaucoup de crises résultent de l'absence de ces règles du jeu politique ou elles ne sont pas bien définies ou encore ne sont pas respectées. Par conséquent il est important de prendre conscience du fait que les différents problèmes, crises politiques voire économiques sont issues d'une mauvaise gestion de ces préoccupations.

Dans un exposé complémentaire au précédent, le Dr Kabamba Mbwebwe a aussitôt poursuivi le développement de ce thème de l'éthique politique en s'appuyant sur la réalité en République Démocratique du Congo. Il a d'emblée indiqué qu'il est souvent reproché aux partis politiques de la RDC de manquer d'idéologie, de projet de société ou de ligne politique cohérente, en raison de l'inconstance de leurs animateurs. S'il n'a pas contesté la véracité de ce jugement, il en a cependant relativisé la portée dans la mesure où il existe malgré tout plusieurs personnalités politiques qui prônent la probité morale, la solidarité, l'assiduité dans la lutte pour le triomphe de leurs idéaux comme éthique de leur groupe.

Après avoir fait un bref rappel des péripéties de l'histoire politique de la RDC au cours desquelles le comportement des acteurs politiques s'est trouvé aux antipodes des idéaux qu'ils défendaient auparavant, le Dr Kabamba a énuméré les raisons fondamentales de cet état de fait :

- la manipulation par les puissances étrangères, occidentales surtout. Mais sur ce point, il ne faut pas négliger la responsabilité individuelle dans ce choix ;
- l'intimidation, la persécution, la répression à travers les violations des Droits de l'Homme face auxquelles certains acteurs politiques ne peuvent résister ;
- la corruption à la faveur de l'extrême dénuement ou pauvreté des opposants politiques ;
- la mauvaise gestion des ambitions qui se conjugue avec l'aventurisme ;
- trop ambitieux, sans idéal précis, des leaders politiques d'opposition acceptent toute offre alléchante, même si elle vient de son adversaire déclaré ;

- la lassitude des acteurs politiques à mener pendant longtemps de combat politique au détriment des intérêts personnels.

Le Dr Kabamba a conclu son propos en soulignant que le mal de la RDC est d'abord d'ordre moral, les leaders politiques sont les premiers concernés, par rapport à leur personnalité. Ainsi, à la veille du dialogue intercongolais, il y a lieu de se forger une ténacité en vue de faire triompher des idéaux pour lesquels les partis politiques ont été créés. Les échanges d'informations et d'expériences peuvent bien y contribuer.

2) Processus de Négociation et Consensus

Après cet exposé complémentaire du Dr Kabamba, Monsieur Djibo Ka a poursuivi la série des exposés en développant le thème intitulé "**Processus de négociation et consensus**" en s'appuyant sur l'expérience politique de son pays, le Sénégal. Il a indiqué que les conflits naissent généralement en raison du déficit démocratique ou de communication entre acteurs politiques. Le Sénégal est passé par cette phase difficile à propos de sa loi électorale, mais a pu s'en sortir grâce aux vertus de la **négociation, du compromis** et non de la **répression** dont font preuve des régimes autoritaires, conduisant ainsi leur pays dans l'impasse.

A cet effet, seule la négociation et le dialogue peuvent permettre de déboucher sur des solutions de consensus.

Monsieur Djibo Ka a cependant signalé que la démarche consensuelle n'est pas forcément la démocratie en vertu de laquelle, c'est le choix de la majorité qui prime, mais il permet d'exprimer une volonté commune, partagée de dépassement, de concessions réciproques. C'est donc un des moyens de sortie de l'impasse dans l'intérêt de la nation. Et pour parvenir à ce consensus, il faut trouver un facilitateur dont le rôle est de créer les conditions de dialogue entre les parties au conflit. Il se fixe donc pour ce faire une méthode, une approche avec des procédures susceptibles de garantir le succès de son action. Il ne propose pas des solutions à la crise, mais encourage, accompagne les parties, aplanit les divergences, planifie l'établissement de rapports de confiance réciproque. A cet effet, les contacts peuvent être directs ou indirects, selon le choix des parties. Mais généralement les contacts directs constituent la modalité la plus courante dans les négociations. L'objectif fondamental, comme c'est le cas pour la RDC aujourd'hui, est de trouver un consensus général pour la stabilité, la paix civile et sociale dans ce pays. Ce consensus se fonde sur des solutions ayant un caractère transitoire devant aboutir à la mise en place d'institutions et de textes fondamentaux définitifs de l'Etat.

L'intervenant suivant, Monsieur Leon Wessels a évoqué les leçons tirées de son expérience lors des négociations de son gouvernement avec l'ANC de Nelson Mandela pour la fin de l'apartheid en Afrique du Sud. Il a signifié à l'assistance que ce qui est fondamental au moment de négocier c'est l'opportunité et le souci communément partagé de trouver une solution à la crise. Ainsi, la tâche la plus importante pour chaque négociateur à chaque étape de ce dialogue est de penser à la prochaine négociation, au nom de l'intérêt général. Les négociateurs doivent savoir que la réussite des négociations dépend aussi de leur capacité à expliquer aux populations que les résultats obtenus ont pris en compte l'intérêt de la nation. Mais dans la mise en œuvre des décisions prises ou adoptées la vigilance de tous est de rigueur.

Le troisième intervenant sur ce thème, Monsieur Cléophas Kamitatu Masamba s'est appuyé sur l'expérience congolaise depuis quatre décennies, notamment à travers la participation

des partis politiques dans le processus de négociation et l'aboutissement au consensus. Il a substantiellement insisté sur le fait qu'une négociation réussie, aboutissant à un véritable consensus est celle au cours de laquelle sont traités sous tous leurs aspects les problèmes liés au conflit, au regard des intérêts de toutes les parties concernées. Sans une prise en compte de tous les problèmes et des enjeux de la crise, la négociation ne saurait aboutir à un consensus réel et durable. Et pour être effectif et durable, ce consensus doit être global au lieu de reposer sur des concessions partielles.

Il a ensuite énoncé une série de conditions nécessaires à la réussite d'une négociation devant aboutir à un consensus. Parmi ces facteurs, il y a :

- Identité des objectifs pour éviter toute confusion ou le quiproquo lors des discussions;
- La volonté politique comme l'engagement de chaque partie de privilégier l'intérêt supérieur du pays et une disposition à faire des concessions en vue d'un consensus profitable à tous;
- Privilégier les négociations sur le fond au lieu de maintenir des positions figées émises dès le départ;
- La bonne foi à travers le respect de la parole donnée et l'honnêteté. Cette bonne foi évite la remise en cause des concessions faites auparavant.
- La nécessité d'un médiateur qui bénéficie de la confiance de toutes les parties en négociation. Pour être crédible, il doit être neutre, indépendant et ne pas s'attendre à un profit personnel quelconque.
- Tenir compte de la personnalité et de l'intérêt politique de l'adversaire en négociation;
- Faire en sorte que le consensus se concrétise par un cadre juridique pour assurer le suivi des décisions adoptées.

Insistant sur le fait que cette série de conditions n'est pas exhaustive, Monsieur Kamitatu a terminé son propos en demandant à l'assistance de réfléchir sur les conditions nécessaires pour une bonne négociation pouvant aboutir à un consensus en République Démocratique du Congo.

3) La Participation des Femmes et Autres Groupes Sous Représentés

Madame Mayuma Kala a terminé cette série d'exposés du premier jour de cette conférence par le développement du thème "**la participation des femmes et autres groupes sous représentés**". Elle a particulièrement insisté sur le fait que des pesanteurs socio-culturelles maintiennent encore la femme congolaise dans une situation de marginalisation. Même au sein des partis politiques, qui prônent pourtant les valeurs de liberté, d'égalité, de démocratie, la situation n'est pas meilleure. Mme Mayuma Kala a demandé qu'une fin soit mise à la persistance de ces pesanteurs. Mais pour y parvenir elle souligne l'importance de la collaboration ou contribution des hommes qui ont déjà compris l'importance et la justesse de ce défi à relever. Pour mieux illustrer sa pensée elle a déclaré que "*l'homme est à la femme ce que la jambe gauche est à la jambe droite*".

Pour trouver la solution à cette situation d'iniquité vis-à-vis de la femme, Mme Mayuma Kala a indiqué deux directions vers lesquelles doit se mener cette action, à savoir d'une part les femmes et les hommes simultanément et d'autre part les partis politiques. A l'attention des

hommes et des femmes, il y a lieu de faire prendre conscience aux femmes d'une part de l'inacceptabilité de leur statut d'asservies et d'autre part aux hommes de la contradiction entre les principes démocratiques, les libertés fondamentales qu'ils prônent et revendiquent avec le sort qu'ils réservent aux femmes. Les femmes elles-mêmes aussi devraient se débarrasser du complexe d'infériorité et les hommes du complexe de supériorité pour faire triompher les valeurs d'égalité, de démocratie, car ces complexes ne sont pas des faits biologiques mais des préjugés hérités de la nuit de temps, donc susceptibles de disparaître. A l'attention des partis politiques, Mme Mayuma Kala a demandé la mise en place de réformes structurelles pour une sérieuse et influente représentativité des femmes. Elle a conclu son propos en déclarant que ce combat pour une représentativité effective des femmes n'est nullement la demande d'une faveur mais l'exigence de la reconnaissance des compétences de femmes afin que justice soit rétablie.

A l'issue de cette série d'exposés de la première journée de la conférence, un débat fait de questions – réponses et contributions diverses s'en est suivi. Revenant sur le sujet relatif à l'éthique en politique, il a été retenu que les hommes politiques doivent avoir pour principe de vie "*Etre Ce que je Dis*" (ECD), c'est à dire appliquer et respecter les principes prônés par leurs partis respectifs. A travers les interventions des participants il transparissait une désapprobation de l'opportunisme, des acteurs politiques qui se comportent contrairement à ce qu'ils proclament, au gré des intérêts mesquins.

Il a aussi été suggéré que, pour préserver le respect de l'éthique, soit mis en place des garde-fous moraux, tel que l'imposition d'une prestation de serment des responsables politiques sur le texte sacré de leurs confessions respectives. C'est entre autres moyens de prévenir la transhumance ou vagabondage politique au gré des avantages ou intérêts matériels.

A propos du médiateur, les débats ont aussi conclu à la possibilité de désigner un médiateur interne (congolais). Mais au regard de la dimension international de la crise en RDC, un médiateur étranger serait plus efficace.

Le lendemain, 27 juin 2001, les travaux de la conférence se sont poursuivis par des exposés et débats sur les thèmes suivants :

- Processus constitutionnels et réformes électorales,
- Parlement en période de transition,
- Les stratégies de communication politique.

4) Les Processus Constitutionnels et les Réformes Electorales

Le premier thème de cette journée, à savoir "**les processus constitutionnels et réformes électorales**" ont été développés respectivement par Messieurs Djibo Ka, Leon Wessels et Christophe Lutundula, chacun en s'appuyant sur l'expérience de son pays. Le développement de ce thème a été fait simultanément avec celui portant sur "**les parlements en période de transition**" en raison de leur imbrication. De ces différents exposés, il peut être retenu qu'en période de transition, les réformes électorales et le processus d'adoption de la loi électorale tiennent compte du fait que le pays passe d'un régime non démocratique vers un régime démocratique, accepté par tous les citoyens. Le parlement ainsi mis en place, à l'issue de négociations politiques peut aussi avoir entre autres missions d'élaborer la constitution définitive du pays. L'élaboration de cette constitution résulte de longues et minutieuses consultations des

acteurs politiques, de la société civile afin que ce nouveau texte ait l'assise populaire la plus large possible. L'aboutissement de l'adoption de ce texte se fait généralement par referendum. C'est l'occasion au cours de laquelle le peuple exerce sa souveraineté. La constitution définit la forme d'organisation de l'Etat. De plus, il peut arriver que la tâche d'élaboration du projet de loi fondamentale incombe à une commission constitutionnelle du Parlement avant de la faire adopter par referendum.

5) Les Stratégies de Communication Politique

Le dernier thème de la conférence a porté sur "**les stratégies de communication politique**" développé successivement par Mme Henriette Diabaté, MM. Diomi Ndongala et Raymond Tshibanda. La première à intervenir sur ce thème Mme Henriette Diabaté a fait état de l'expérience ivoirienne, notamment de son parti, le RDR, en matière de communication politique. A cet effet, elle a d'entrée de jeu signaler que pour les partis d'opposition comme le sien, l'accès aux médias d'Etat n'est pas toujours garanti. La censure y fonctionne à plein régime. Son groupe politique a entrepris de mettre à contribution tous les moyens de communication indépendants pour être visible et pour diffuser ses messages. Le fax, l'Internet, les radios et la presse écrite internationales ont largement contribué à faire connaître son parti.

Parmi les stratégies, il y a les fréquents points de presse lorsqu'un événement interpellant le parti vient à se produire. Une cellule de communication mise en place et animée par des gens payés à cet effet, conçoit des documents d'information, confectionne des prospectus et des dépliants, contenant des messages du parti. Le parti édite également un journal qui paraît régulièrement, tiré à 40.000 exemplaires, en même temps qu'il collabore étroitement avec les journaux tenus par des personnalités proches du parti. Mais leurs journaux n'appartiennent pas au parti. La cellule de communication compile régulièrement des articles de presse sur des sujets importants relatifs au parti. Elle produit également des documents audiovisuels, des photos qui sont diffusés partout.

Succédant à Mme Diabaté, M. Diomi Ndongala a exalté l'utilisation des "*Parlementaires debout*" typiquement propre à la RDC, comme stratégie de communication non seulement pour contourner la censure dans les médias publics mais aussi pour "*sortir la politique des bureaux*" et des salles de rédaction et la faire descendre dans la rue.

Troisième à intervenir sur ce thème, M. Raymond Tshibanda a rappelé que la politique rime avec la communication. En effet, a-t-il poursuivi, s'il y a un ministère permanent que les leaders politiques exercent, c'est bien celui de communication. M. Tshibanda a néanmoins estimé que c'est ensemble dans les ateliers que tous les conférenciers devront s'accorder sur les stratégies efficaces de communication. Il en est ainsi parce qu'une stratégie est toujours par définition contextuel et son efficacité dépend du contexte et de l'environnement.

Mais comment élaborer une stratégie de communication politique en période de Transition ?

Il a souligné que la conception de la stratégie de communication ne saurait cependant se faire sans prendre en compte la structure classique de la théorie de la communication à travers les questions suivantes :

- Qui communique ?
- Quoi ?

- A qui ? (cible)
- Dans quel environnement ?
- Comment ?

Il a terminé son propos en émettant le vœux que dans les ateliers les stratégies efficaces de communication pendant la transition seront trouvées. Après ces exposés, les différentes interventions se sont résumées à la nécessité des moyens financiers pour efficacement communiquer et utiliser les médias. Ce qui confirme qu'un parti politique doit avoir les moyens de sa politique pour organiser sa visibilité, car communiquer, c'est déjà exister.

Ensuite, les débats ont porté sur la nécessité d'obtenir une autorisation des autorités pour la tenue d'une conférence de presse dans un endroit autre que la voie publique. Il a été retenu qu'en principe la tenue d'une conférence de presse autant que d'une réunion pacifique quelconque dans un lieu autre que la voie publique ne devrait pas nécessiter une autorisation des autorités. A ce sujet les participants ont souhaité que les autorités et les acteurs politique fassent l'effort d'avoir une même lecture ou interprétation de la loi en vigueur.

D. Travaux en Ateliers et Adoption des Conclusions en Plénière

Le troisième jour a été consacré aux travaux en atelier portant sur les six principaux sous-thèmes développés en séance plénière . Les six sessions des groupes de travail fondées sur les différents thèmes abordés au cours des plénières ont constitué la phase la plus dynamique de la conférence. Elles ont reflété l'éventail des perspectives politiques présentes à la conférence et tous les partis politiques ont été représentés dans chaque groupe de travail. Le rapport suivant, établi à l'issue des sessions de travail, comprend diverses idées nées de ces discussions. Le rapport des groupes de travail ne représente pas des résolutions ou recommandations obligatoires, mais plutôt des options à prendre en considération.

1) Le processus de négociation, consensus et le dialogue intercongolais

Le premier atelier sur "*le processus de négociation, consensus et le dialogue intercongolais*" a réfléchi sur deux questions essentielles :

- *Les conditions ou garanties nécessaires pour une bonne négociation pouvant conduire à un consensus durable en RDC ?*
- *Comment créer ces conditions ou ces garanties avant la tenue du dialogue intercongolais ?*

Pour répondre à la première question de cet atelier, les participants ont apprécié et retenu les critères nécessaires à la réussite d'une négociation pour aboutir à un consensus tels que proposés par M. Kamitatu dans sa communication. Après amendement ces critères ont été admis comme suit :

Les conditions

- a. *L'identité des objectifs* qui consiste à savoir si nous voulons et recherchons tous les mêmes objectifs majeurs tels le vécu commun, la paix, l'unité du pays, sa stabilité, les libertés fondamentales.

Il s'agit de ressortir les points de convergence admis par toutes les acteurs, à savoir :

- l'unité du pays,
- la forme de l'Etat qui doit être fédéral,
- l'appellation du pays,
- le retrait de toutes les forces étrangères (agressions et alliés),
- le rôle de l'armée qui doit être républicaine, neutre et apolitique.

Néanmoins, il a été noté quelques divergences sur le partage du pouvoir, sur l'emblème du pays, sur la durée de la transition, etc.

- b. La volonté politique,*
- c. Privilégier les négociations sur le fond,*
- d. La bonne foi des partis,*
- e. Nécessité d'un médiateur compétant et accepter par toutes les parties,*
- f. Tenir compte de la personnalité et de l'intérêt politique de l'interlocuteur,*
- g. S'imprégner de l'idée que le consensus ne pas se fonder sur une nébuleuse, mais sur un accord quand au fond des problèmes.*
- h. Les conditions psychologiques de départ doivent être assainies .*
- i. Gérer la question de la nationalité congolaise et savoir au préalable qui est congolais et qui ne l'est pas.*
- j. L'égalité des participants durant le dialogue intercongolais,*
- k. L'engagement de chaque composante à respecter les engagements pris ensemble.*

Les garanties

- Implications et engagements de tous dans les décisions prises qui doivent être exécutoires et opposables à tous, en ce qui concerne les participants au dialogue intercongolais;
Mais la communauté internationale doit aider à renforcer l'opposabilité des décisions à tous;
- Neutralité des puissances étrangères au déroulement des travaux du dialogue intercongolais et se garder de s'ingérer dans la question congolaise;
- Appliquer la politique de fraternité de bon voisinage avec les pays voisins;
- Les participants au dialogue intercongolais doivent éviter d'en faire un lieu de conquête et de conservation du pouvoir;
- Instituer une police internationale qui doit aider à faire respecter des décisions issues du dialogue intercongolais et instituer des sanctions en cas de non respect du consensus acquis au dialogue;
- Les autorités issues du dialogue intercongolais et qui doivent animer la transition prendront l'engagement de ne pas postuler ou de se faire élire durant la première législature après la transition;

Pour la deuxième question de cet atelier, il a été retenu les cinq points suivants :

- Que les quatre parties impliquées au dialogue intercongolais aient les occasions d'échanger , de se parler, de dialoguer, de discuter, etc;
- Que la communauté internationale se mobilise autour de la nécessité réelle de la tenue du dialogue intercongolais;
- Que les quatre parties au dialogue intercongolais témoignent d'une confiance sans faille au facilitateur. Celui-ci doit, de son côté, traiter à égalité avec toutes les quatre parties;
- Que la communauté internationale (l'ONU, l'OUA) soit effectivement partie prenante au dialogue intercongolais pour ce qu'elle soit garante des décisions prises et du consensus trouvé au dialogue intercongolais,
- Que la transparence soit faite autour du financement du dialogue intercongolais.

2) Les Processus Constitutionnels et les Réformes Electorales

Le deuxième atelier portant sur les processus constitutionnels et les réformes électorales s'est posé les deux questions suivantes :

- *Dans quelles conditions un processus constitutionnel a-t-il les chances d'aboutir et de permettre la solution d'une crise politique ?*
- *Quels sont les mécanismes et le moment les plus appropriés pour organiser les élections démocratiques dans le contexte d'une démocratie naissante ?*

S'agissant de la première question, il a été retenu que la réussite d'un processus constitutionnel dépend des conditions suivantes :

- Un consensus national sur le processus et la constitution elle-même;
- Il faut une adhésion populaire par voie référendaire;
- Des garanties fiables pour minimiser les dérapages dans la mise en œuvre de la constitution et entretenir l'adhésion populaire;
- La volonté politique des acteurs à résoudre les problèmes qui se posent au pays;
- Une constitution impersonnelle et non taillée sur mesure;
- Il faut la décrispation politique et des protagonistes apaisés avant et pendant le processus constitutionnel;
- Le dépassement de soi pour atteindre les objectifs communs;
- Avoir des objectifs simples et claires;
- L'implication de tous les protagonistes dans la recherche des solutions dans les problèmes posés;
- Avoir une meilleure identification des causes de la crise;

- Faire un état des lieux rigoureux sur le comportement des acteurs vis-à-vis des textes constitutionnels;
(Dans le cas de la RDC depuis l'indépendance jusqu'à nos jours tous les textes constitutionnels ont été violés);
- L'identification correcte des intérêts vitaux de la nation;
- Le traitement de tous les problèmes de nature constitutionnelle (*pas de sujet tabou*);
- Une réconciliation sincère;
- Avoir une constitution démocratique;
- Capitaliser les acquis constitutionnels antérieurs;
- L'institution d'une autorité judiciaire garante de l'Etat de droit et de la constitution, animée par des juges constitutionnels choisis à partir de critères objectifs de compétence, d'intégrité morale et de probité intellectuelle.

A propos des mécanismes électoraux et du moment appropriés pour l'organisation des élections, les participants ont retenu comme conditions essentielles :

- La restauration de l'unité nationale et de la paix en RDC;
- L'institution d'une commission nationale électorale chargée de gérer les opérations pré-électorales et électorales;
- Une assistance internationale (technique, financière, etc.);
- Avoir une administration territoriale neutre et efficace;
- La neutralité de l'armée;
- Un minimum de consensus sur l'organisation des élections par une gestion concertée;
- Associer les acteurs et les partis politiques au processus électoral (élaboration des normes et des procédures et mise en place de structures de gestion des élections);
- Egalité des chances aux candidats notamment en matière d'accès aux médias publics, circulation, sécurité, campagne électorale, etc.
- Minimiser autant que possible le risque d'interférences extérieures dans le processus électoral;
- Définir les statuts des animateurs de la transition de manière qu'ils n'interfèrent dans le processus électoral en abusant de leur position officielle;
- Avoir une transition courte;
- Confier le contentieux électoral à l'autorité judiciaire;
- Reformuler préalablement l'appareil judiciaire de manière à mettre à contribution les magistrats dans la gestion du processus électoral;
- Favoriser l'émergence des grandes familles politiques pour ne pas désorienter la population et éviter des affrontements à caractères catégoriels (tribu, ethnies, clans, région),

- Organiser les élections démocratiques transparentes, ouvertes et compétitive sur base de projet de société et de programmes de gouvernement.

3) Les Parlements en Période de Transition

Le troisième atelier sur les parlements en période de transition a retenu les cinq aspects caractéristiques essentiels du parlement de transition que les participants ont retenu comme suit:

a. La forme du parlement de transition

- La forme monocamérale a été retenue

b. Mission du parlement

- Elaborer les lois;
- Contrôler l'exécutif et les services publics de l'Etat;
- Suivre, contrôler et sanctionner le cas échéant, l'exécution des actes (décisions, résolutions) du dialogue intercongolais;
- Interpréter les actes (décisions et résolutions) du dialogue intercongolais.

c. Durée

La durée du mandat du député de la transition est celle de la transition. Elle sera fixée au dialogue intercongolais et mentionnée dans les dispositions finales et transitoires de la constitution de transition.

d. Composition

La composition doit obéir aux critères de :

- représentativité du point de vue politique, sociale, géographique et culturelle,
- légitimité.

e. Taille

La taille (nombre des membres) sera fixée au dialogue intercongolais.

4) La Participation des Femmes et Autres Groupes Sous Représentés

Quant au quatrième atelier sur la participation des femmes et autres groupes sous représentés, il a été question de réfléchir sur comment susciter ou favoriser l'implication équitable des femmes dans les partis politiques.

- A cet effet il a été retenu les pistes de solutions suivantes:

- *Au niveau de la femme elle-même*

a) Favoriser l'éducation et l'instruction de la femme dès le plus jeune âge.

- Cours de civisme approfondis,
- Prise de conscience de ses potentialités et la rendre déjà compétitive,
- Elever le niveau d'instruction de la femme afin de lui permettre d'accéder facilement au niveau de prises de décisions.

b) La femme adulte

- Eveiller sa conscience, renouveler son intelligence afin qu'elle se rende compte qu'elle n'est pas du tout inférieure à l'homme et qu'elle est aussi capable que lui.
- La faire prendre conscience de ce qu'elle est aussi appelée à faire la politique;
- Pour la femme qui militent déjà dans les partis politiques : former des plates formes où elles peuvent attirer d'autres femmes, leur servir de modèles;
- Initier les femmes au leadership ;
- Encourager la discrimination positive pour un temps mais viser plutôt la compétitivité par la compétence dans le futur;
- *Au niveau de l'homme*
 - Renouvellement de l'intelligence en lui montrant en exemple les femmes dirigeantes telles que Mme Henriette Diabaté.
 - Revenir au bon sens et cesser d'exercer l'oppression sur la femme.
- *Au niveau de la loi*
 - Rectifier dans la loi les clauses qui privent la femme de tous ses droits en tant être humain ;
 - Inviter les autorités à mettre en pratique les textes de la loi qu'elles ont déjà ratifiés,
 - Responsabiliser les étudiantes dans les prises des décisions.

A propos de la nationalité, il a été retenu les points suivants :

- Eviter de confier des responsabilités très importantes aux personnes à la nationalité douteuse,
- Le problème de nationalité est individuel,
- Le problème de nationalité au Congo est politique,

Les *banyamulenge* ont un problème de choix. Le parlement responsable doit résoudre ce problème en révisant la loi.

Identifier les Congolais naturalisé *légalement* et qui doivent servir les intérêts du Congo. Tous les étrangers devraient éviter de se considérer comme des congolais de fait.

5) l’Ethique politique, code de conduite

Sur le thème du cinquième atelier à savoir "l’Ethique politique, code de conduite", les conférenciers ont retenu que le code de bonne conduite est un document qui se négocie entre acteurs politiques. Mais le problème est d’avoir les textes. L’autre est de les respecter. Le code de bonne conduite constitue des règles adoptées par la classe politique auxquelles doit adhérer toute la communauté nationale.

Il vise à créer une culture de l’éthique politique dans notre pays.

Ainsi, il est impérieux que certaines dispositions de ce code soient reprises ou apparues dans les lois.

Inventaire des dispositions essentielles à prendre en compte pour l’élaboration de ce code:

La liste non exhaustive contient les points suivants :

- le respect de la loi,
- le respect de l’adversaire ou l’acceptation de l’opinion diverse,
- la tolérance,
- la bonne moralité,
- le respect de la parole donnée,
- le sens de responsabilité,
- la constance,
- la conscience nationale,
- le patriotisme,
- la disponibilité,
- la franchise,
- l’honnêteté,
- la considération pour le peuple,
- la probité,
- l’adhésion à la non violence ,
- le respect de droit de l’homme,
- la transparence,
- la solidarité,
- le respect du bien public.

A cet effet il a été recommandé ce qui suit :

- La rédaction d’un code de bonne conduite à faire adopter par toute la classe politique,

- Ce document fera l'objet d'un engagement solennel de la classe politique,
- Ce code doit être vulgarisé dans l'opinion à travers : le médias, les écoles par les cours de civisme, les Eglises, les Universités et les Partis Politiques,
L'opinion publique doit jouer son rôle de contrôle et de censure du comportement de ces acteurs politiques,
- La rédaction de ce document doit tenir compte des initiatives antérieures notamment des recommandations de la commission de l'éthique de la Conférence Nationale Souveraine.

6) La communication Politique et Les Stratégies de Communication

Le sixième groupe a réfléchi sur la communication Politique et les stratégies de communication et a fait adopté les points suivants :

1. Les entraves à une communication efficace des partis politiques en RDC :

- La loi étant mal définie, elle constitue un obstacle en ce qu'elle ne permet pas aux partis politiques d'opérer librement. Elle les empêche de communiquer avec la base.
- Les intimidations des acteurs politiques
- Obstruction d'accès aux médias officiels et même privés, la censure des communications politiques, l'orientation de l'information:
- La pauvreté généralisée : le coût de la presse écrite est élevée ainsi que celui de la presse audio.
- L'analphabétisme des populations.
- La faible qualité d'une certaine presse écrite qui par certains articles diffamatoires ou portant des fausses informations détourne la population de la lecture des journaux.

A propos *des stratégies de communication efficaces avant, pendant et après le dialogue intercongolais* les conférenciers ont retenu les éléments suivants:

- *Avant la tenue du dialogue*
 - Sensibilisation sur le dialogue par des moyens adaptés : la presse interne et internationale, l'utilisation des formules simples (feuillet, prospectus, cassettes, des messagers, les canaux des églises, les phonies)
 - diffusion de toute information sur le dialogue .
 - Consolider la solidarité à l'égard des politiciens et journalistes brimés à divers titres pour avoir soutenu la tenue du dialogue.

- Minimiser le coût de la presse en utilisant les moyens ou méthodes existant et ayant fait leurs preuves ("parlementaires debout"),
- Obtenir par des pressions diverses la libéralisation effective des activités des partis politiques qui peuvent à cet effet diffuser leurs messages relatifs au dialogue.

- *Pendant le dialogue*

- Obtenir la retransmission des travaux du dialogue par la la presse audio visuelle,
- La presse écrite doit couvrir tout l'évènement.

- *Après le dialogue*

- Mise en place du conseil de l'audio visuel comme gardien d'égalité d'accès aux médias tant officiels que privés,
- Faire participer les populations au contrôle de l'application des résolutions prises au dialogue.

3. Le procédés de communication à expérimenter ou à développer par les partis politiques.

- Au regard du faible niveau de développement des moyens de communication en RDC, il convient d'explorer des moyens simples, moins coûteux tels que le "bouche à oreille", les réunions de rue, les documents photocopiés, les journaux photocopiés, des prospectus, des dépliants, des bandes dessinés, des cassettes audio, etc.
- Atteindre l'arrière pays par les biais des missionnaires, des voyageurs occasionnels, des commerçants.
- Soigner les relations avec les représentants de la presse internationale se trouvant au pays.

IV. Clôture de la conférence

Après l'adoption en plénière des conclusions des ateliers ,les participants ont adopté une motion de félicitation à Koffi Annan, secrétaire général des Nations Unies avant de faire lire par un délégué une motion de remerciement à l'attention et du NDI et des experts invités respectivement pour avoir organiser cette conférence, la première du genre, et pour être venus partager leurs expériences avec les acteurs politiques congolais.

La cérémonie de clôture a par la suite été marquée par le message de remerciement du Dr Christopher Fomunyoh, Directeur régional du NDI pour l'Afrique à l'endroit des leaders politiques congolais pour leurs contributions et participation de niveau très élevé aux débats ainsi que pour l'hospitalité dont a bénéficié les membres de l'équipe du NDI pendant tout leur séjour. Il a également remercié les experts: MM. Mahamane Ousmane, Djibo KA, Léon Wessels et Mme Henriette Diabaté pour leurs contributions fort enrichissantes aux travaux de cette conférence.

M. Fomunyoh a saisi cette occasion pour annoncer aux participants la mise à leur disposition de l'étude que le NDI avait commissionnée au Bureau d'étude BERCI sur "*Les leçons à tirer de la Conférence Nationale souveraine et leurs implications sur le dialogue intercongolais*". Il a émis le vœu que cette étude, qui vient de paraître serve aux uns et aux autres dans la préparation fructueuse du dialogue intercongolais.

Enfin, le Directeur régional du NDI pour l'Afrique a fait constater qu'au regard de la pertinence et de la richesse des débats trois jours ne suffisent pas pour aborder toutes les questions qui intéressent les acteurs politiques congolais, dont certaines ont été posées au cours des travaux de cette conférence. Il a terminé son propos en informant l'assistance qu'à cet effet la prochaine rencontre est pour bientôt.

V. Post-scriptum

Au cours du prochain trimestre, NDI continuera son assistance aux partis politiques. NDI organisera des ateliers supplémentaires et facilitera des sessions de brainstorming au niveau des participants en particulier au cours de la période précédant le Dialogue inter-congolais qui est maintenant prévu pour le 15 octobre 2001. Par la suite, NDI envisage la réalisation en trois phases, du programme en République démocratique du Congo, pour coïncider avec les événements politiques nationaux suivants: (1) le dialogue inter-congolais, (2) les périodes de pré-élection et de transition et (3) la phase de consolidation post-électorale. L'objectif général du programme est d'améliorer les perspectives pour un processus de transition démocratique plus complet et plus viable en encourageant la participation de partis politiques représentatifs, responsables et efficaces. L'approche de NDI met l'accent sur l'inclusion de tous les partis non violents et viables, toute tendances confondues, et sera guidée par une consultation constante avec les Congolais et tous ceux s'intéressent à la paix et la démocratie dans le pays.